

Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux vous questionnent :

Au sujet de l'autonomie communautaire

- A. L'autonomie des groupes communautaires est reconnue par la [Politique gouvernementale en matière d'action communautaire](#) depuis 2001. Celle-ci stipule que les organismes communautaires autonomes (OCA) doivent pouvoir réaliser leurs missions de transformation sociale Par, Pour et Avec leurs membres dans le plein respect de leurs instances démocratiques et sans ingérence du gouvernement ni d'aucune autre source. Pourtant, les OCA doivent encore régulièrement la défendre et ce, malgré la nomination d'une ministre de l'Action communautaire. Les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) doivent fréquemment s'opposer à des règles qui contreviennent à leur autonomie. Par exemple, en 2025, la *Loi visant à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté* a restreint l'autonomie des conseils d'administration des sites de consommation supervisée, à moins que les groupes s'intègrent au réseau. Aussi, la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* oblige dorénavant des groupes recevant du financement par projet à appliquer une politique prévue pour le personnel des réseaux public.
- **Que fera votre parti pour empêcher que des lois et des règles de l'administration publique ne contreviennent aux pratiques de l'action communautaire autonome?**

Le respect de l'autonomie des groupes d'action communautaire autonome est une question de volonté politique. Québec solidaire s'engage à appuyer la mise en place d'une nouvelle garantie écrite afin de préserver l'autonomie des groupes communautaires.

- B. Les organismes communautaires autonomes existent grâce à la participation citoyenne de milliers de québécoises et de québécois qui s'engagent pour le bien commun et la transformation sociale. Ils sont essentiels tant en raison des activités qu'ils mènent que parce que leurs membres y réalisent leur droit d'association et participent à la vie démocratique. Les droits et libertés étant indivisibles et interdépendants, tous les organismes communautaires autonomes sont des lieux de respect et de réalisation de l'ensemble des droits de la personne, dont le droit à la santé¹, peu importe le secteur d'activités dans lequel ils œuvrent. La réalisation de leur mission dépasse largement les activités menées au sein des organismes, notamment par leur collaboration avec le milieu de la recherche et par les nombreuses concertations auxquelles ils participent.
- **Que fera votre parti pour valoriser l'expertise des groupes communautaires autonomes et leur apport à la société?**

Québec solidaire conçoit les organismes communautaires autonomes comme des maillons essentiels de l'avancement de la justice sociale et de la dignité humaine au Québec. Ainsi, pour Québec solidaire, l'État

¹ Le droit à la santé réfère au meilleur état de santé physique, mental et social qu'il est possible pour toute personne d'atteindre. Le droit à la santé ne se limite pas aux soins de santé ; il englobe les éléments – les déterminants sociaux – qui influent sur l'environnement d'un être humain tout au long de sa vie. Ainsi, il inclut les facteurs socioéconomiques (revenu, logement, travail, race, genre, etc.) qui ont un impact sur la santé des individus et des communautés. ([Ligue des droits et libertés](#))

québécois a la responsabilité de respecter leur autonomie, d'appuyer financièrement ces organismes afin d'assurer qu'ils puissent mener à bien leur mission et de collaborer avec eux pour bénéficier de leur apport complémentaire au réseau public de la santé et des services sociaux.

Au sujet du financement des organismes communautaires autonomes

- C. Né en 1973, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux est l'un des premiers programmes de financement à la mission. Depuis 1995, il attribue des subventions à la mission globale par une mécanique partiellement régionalisée et partiellement harmonisée, à plus de 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) à la grandeur du Québec.

Désormais administré par l'Agence Santé Québec et ses branches régionales, le PSOC nécessite toujours de nombreuses améliorations à sa gouvernance et son administration. Depuis de nombreuses années, les OCASSS sont représentés dans les travaux sur le PSOC par le biais de leurs interlocutrices nationales, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et la Coalition des Table régionales d'organismes communautaires (CTROC). Or, en juin 2026, des travaux sur la gouvernance du PSOC ont été annoncés aux OCASSS, mais sans inviter les deux interlocutrices des OCASSS.

- **Que fera votre parti pour garantir le respect du rôle et la participation des interlocutrices nationales pour tout travaux sur la gouvernance et l'administration du PSOC?**

Québec solidaire souhaite garantir et renforcer la gouvernance régionale du PSOC. Les modalités seront établies en collaboration avec l'ensemble des interlocutrices nationales, par une écoute et une consultation réelle des intervenant.es. du milieu.

- D. Un manque à gagner de 1,7G\$ à l'enveloppe pour la mission globale du PSOC a été calculé en appliquant les seuils planchers communs à l'ensemble des 3000 groupes, de manière cohérente et solidaire avec l'ensemble du mouvement de l'ACA. Cette formule prévoit des ressources optimales et équitables pour que les OCASSS puissent réaliser la mission que leurs membres leur ont donnée. Concrètement, cela signifie des équipes assez nombreuses, correctement rémunérées et bien équipées pour travailler. Pour 2027-2028, les seuils planchers communs pour les différentes typologies du PSOC sont :

Seuils planchers CA\$\$\$\$ ² 2027-2028		Illustrations en postes équivalents temps plein (ETP)	
Aide et entraide	597 987 \$	4 postes	Exemple : coordination (1) + recherche-communication (1) + intervention (2)
Promotion, sensibilisation et défense des droits	597 987 \$	4 postes	
Regroupements et autres organismes régionaux	747 484 \$	5 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-mobilisation (2) + communication (1)
Milieus de vie et de soutien dans la communauté	896 981 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1)

² Les typologies utilisées dans ce tableau sont différentes de celles en usage au PSOC ; pour établir des seuils planchers tenant compte des réalités des OCASSS, la campagne CA\$\$\$\$ a redéfini certaines typologies.

Questions posées aux formations politiques

Campagne électorale 2026

			+ recherche-communication (1) + intervention (3)
Regroupements et autres organismes provinciaux	896 981 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche (2) + animation-mobilisation-communication (2)
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	1 494 968 \$	10 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche-communication (3) + intervention (5)
Hébergement temporaire de moyen terme (intervention réduite durant la nuit) (base de 9 unités, 1 unité comptant en moyenne 3 lits)	1 092 549 \$	9 postes + 1 ETP par unité, à partir de la 10 ^e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + intervention (7)
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits)	1 820 915 \$	15 postes + 1 ETP à chaque 2 lits, à partir du 10 ^e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + cuisine-entretien (2) + formation-recherche-communication (1) + intervention (10)
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h à 16h / jour - base de 20 lits)	1 820 915 \$	15 postes + 1 ETP à chaque 4 lits, à partir du 21 ^e	

- Que fera votre parti pour que le PSOC pour la mission globale soit bonifié de 1,7G\$ dès le budget de 2027, afin de répondre aux besoins de plus de 3000 OCASSS?
- Que fera votre parti pour que les seuils planchers de la campagne **CA\$\$\$H** soient appliqués pour le PSOC?
- Que fera votre parti pour que l'enveloppe pour la mission globale des OCASSS évolue ensuite de manière à répondre aux besoins émergents des communautés ?

Québec solidaire prévoit d'augmenter le financement du PSOC jusqu'à 1 milliard de dollars par an pour donner du souffle au milieu communautaire. Cette enveloppe sera indexée afin de soutenir la mission des organismes communautaires malgré l'augmentation des coûts et des besoins.

- E. Le manque à gagner de 1,7G\$ pour le PSOC est à l'image des besoins de l'ensemble du mouvement de l'ACA. Cette somme est effectivement prévue dans la revendication globale pour les 4500 groupes d'action communautaire autonome : un urgent plan de rattrapage de 2,6G\$ doit être mis en place pour qu'enfin la quinzaine de programmes pour la mission globale répondent aux besoins des communautés.

Rappelons que le sous-financement des missions globales est dénoncé depuis plusieurs années par les groupes et a été mis de l'avant plus récemment par *Le communautaire à boutte*, notamment avec une grève historique au sein du mouvement en avril 2026.

- **Que fera votre parti pour que tous les programmes pour la mission globale soit bonifié de 2,6\$ dès le budget de 2027, afin de répondre aux besoins des 4500 groupes de l'ensemble du mouvement de l'ACA ?**

Tel que mentionné précédemment, le plan solidaire prévoit d'augmenter le financement du PSOC jusqu'à 1 milliard de dollars par an. Le rattrapage à faire dans le milieu communautaire est énorme et il s'agit d'une première étape dans la bonne direction.

- F. Les groupes communautaires font aussi face à la hausse de leurs coûts de fonctionnement. Actuellement, les subventions pour la mission globale sont indexées dans l'objectif d'en maintenir la valeur. Or, les 3000 OCASSS attendent une indexation atteignant cet objectif depuis des décennies. Si le PSOC est mal indexé, il est inquiétant de savoir que bon nombre de programmes de financement à la mission sont indexés de manière arbitraire, voire pas du tout.

Pour que l'indexation tienne réellement compte des coûts de fonctionnement des groupes, la Table a mené un projet de recherche ayant donné naissance en 2023 à [l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire](#) (ICFC). Adopté par de nombreuses organisations communautaires, dont le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, et obtenant l'appui de nombreuses organisations alliées, l'ICFC a même été recommandé par plus de 100 mémoires prébudgétaires au courant des deux dernières années. Il a été à maintes reprises bien accueilli, notamment par le ministère des Finances, le Conseil du trésor et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

- **Que fera votre parti pour appliquer l'ICFC, développé par la TRPOCB, comme méthode d'indexation des subventions du PSOC pour la mission globale ainsi que celles des programmes de financement à la mission globale de tous les ministères et organismes gouvernementaux, et ce, dès le budget 2027 ?**

Québec solidaire prévoit d'indexer les subventions du PSOC pour la mission globale ainsi que celles des programmes de financement à la mission globale de tous les ministères et organismes gouvernementaux

Au sujet des droits de la personne et des déterminants sociaux de la santé

- G. La richesse créée est de plus en plus concentrée, faisant croître les inégalités sociales et contribuant à brimer les droits de citoyennes et de citoyens. On constate aujourd'hui que les cycles d'austérité n'ont pas qu'effrité le filet social ; ils ont également contribué à l'érosion de nos démocraties. Pourtant, la création de la richesse n'a de sens que si elle bénéficie réellement à l'ensemble de la population.

Pour s'assurer d'en faire profiter toute la société et d'agir largement sur les déterminants sociaux de la santé, plusieurs options sont proposées : le déploiement d'un régime d'assurance médicaments accessible, universel et gratuit ainsi que des réinvestissements massifs dans l'action communautaire autonome, dans les services publics et dans les programmes sociaux. La mise en œuvre de ces propositions exige d'augmenter la marge de manœuvre financière du gouvernement. Pour ce faire, la coalition Main rouge propose 6 mesures fiscales dont la mise en œuvre garnirait les coffres de l'État de plus de 20G\$ par année.

- Que fera votre parti pour mettre en œuvre, dès 2027, [les mesures fiscales proposées par la Coalition Main rouge](#), ainsi que le [régime d'assurances médicaments gratuit, accessible et universel proposé par la Coalition solidarité santé](#) ?

Québec solidaire prévoit un plan fiscal ambitieux afin d'aller chercher plus de 10 milliards de dollars par an en revenus additionnels pour l'État, pour les réinvestir dans nos services publics et dans l'accès au logement abordable. Ces sommes seront prélevées en taxant de 1% les fortunes de plus de 25 millions de dollars, ainsi qu'en adoptant diverses mesures visant les 10 % des personnes gagnant les revenus les plus élevés ainsi que les grandes entreprises et les GAFAM. Nous sommes le seul parti politique à refuser l'austérité et à promettre des coupes dans l'État qui affecteront nécessairement la qualité des services.

Québec solidaire prévoit l'adoption d'un régime d'assurances médicaments public et universel dans un premier mandat. Il créera également Pharma-Québec, un pôle de production et de recherche de médicaments qui permettra à l'État d'économiser jusqu'à 3,3 milliards de dollars par an.

- H. Rapidement après l'adoption en 2002 de la LTEML, un règlement a exclu les OSBL œuvrant pour le bien commun de son champ d'application. En effet, « Le législateur ne voulait pas viser les associations ou groupements qui s'occupent de promouvoir les causes d'intérêt commun susceptibles de profiter à la collectivité (en matière environnementale, par exemple) par opposition à ceux qui défendent l'intérêt économique de quelques personnes ou groupes de personnes³ ».

Depuis, les OSBL réunis sous la bannière de la coalition *Mon OSBL n'est pas un lobby* ont dû contrer 6 tentatives d'inclure les OSBL à la Loi, toujours avec les mêmes arguments : les membres de ces groupes y réalisent leur droit d'association, ils décident démocratiquement, ils agissent pour le bien de l'ensemble de la collectivité et ils interviennent déjà dans la transparence.

Aucune de ces tentatives n'a été avalisée par l'Assemblée nationale, mais une 7^e est en cours. En effet, en mai 2026, le Commissaire au lobbyisme du Québec est revenu à la charge en proposant même un « projet de loi » de son cru dans son « rapport spécial *Le devoir d'agir pour l'intégrité et la transparence* ». Ce faisant, il fait à nouveau fi des raisons ayant menées à l'exclusion des OSBL œuvrant pour le bien commun du champ d'application de la LTEML. La réforme proposée par le Commissaire brimerait le droit d'association et la liberté d'expression des OSBL et de leurs membres. Non seulement la réforme nuirait à l'accès des groupes au Gouvernement et autres titulaires de charge publique, mais en plus cela limiterait l'accès du Gouvernement à la parole citoyenne.

- Que fera votre parti pour protéger le droit d'association et la parole citoyenne et exclure, une fois pour toutes, les organismes communautaires autonomes du champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ?

Québec solidaire est favorable à l'exclusion des OSBL réunissant majoritairement d'autres OSBL du champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Nous établissons une distinction entre ces dernières et celles visant les intérêts lucratifs de leurs membres. Un gouvernement solidaire s'assurera que l'exclusion du premier type d'OSBL de la loi soit maintenue. Nous nous engageons à respecter les droits des OSBL et la valeur de leur voix dans les débats publics.

³ Mémoire [TRPOCB, 2016](#)

➤ **Que fera votre parti pour faire adopter les 29 propositions de « Lobby : Halte aux dérapages? »**

Un gouvernement solidaire est favorable à une mise à jour et un renforcement de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, dans l'objectif de mieux contrer l'influence du privé et le pouvoir de l'argent sur les décisions gouvernementales. Il évaluera en détail ces propositions et appliquera celles favorables à cet objectif.

- I. Depuis le 1^{er} janvier 2026, la Loi électorale prévoit de nouvelles règles pour la « Période préélectorale des tiers », période nouvellement créée. Adoptés sans consultation suffisante, par le projet de loi 98, les changements apportés nuisent à la liberté d'expression des mouvements sociaux et militants, dont les groupes communautaires, qui subissent désormais des limitations à leur liberté d'expression pendant plus de 9 mois d'une année électorale.

➤ **Que fera votre parti pour annuler les règles applicables durant la « Période préélectorale des tiers » et pour favoriser la participation des mouvements sociaux à la démocratie et la liberté d'expression de leurs membres en tout temps ?**

Québec solidaire évaluera la possibilité de revoir les exigences envers les organismes de la société civile, qui doivent déclarer leurs dépenses six mois à l'avance, contrairement aux partis politiques, et d'assouplir la paperasse liée au processus, qui heurte particulièrement les petites organisations

- J. Le système électoral majoritaire uninominal à un tour actuellement en vigueur au Québec ne permet pas la représentation des idées et des personnes. Les distorsions causées nuisent à la confiance des électrices et des électeurs au système

➤ **Que fera votre parti pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour par un système produisant un résultat proportionnel au suffrage, accompagné de mesures structurelles pour diversifier la classe politique?**

Pour consolider notre système démocratique et faire en sorte qu'il reflète réellement la volonté populaire, un gouvernement solidaire mettra en place un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire qui protégera la représentation régionale et rendra possible l'atteinte de la parité homme-femme dans les candidatures et au conseil des ministres. Pour élargir la participation au débat public, il fixera le droit de vote à 16 ans.

- K. Depuis 2018, plusieurs lois ont réduit la portée de la Charte québécoise et le respect des droits et libertés, laquelle illustre l'interdépendance des droits économiques et sociaux et des droits civils et politiques. Or, l'État québécois doit explicitement respecter les droits et libertés de tou.tes les Québécois-es, qui sont au cœur de leur dignité et de leurs conditions de vie.

➤ **Que fera votre parti pour revenir à une lecture de la Charte des droits et libertés telle qu'elle était en 2018?**

Un gouvernement solidaire annulera les dispositions des lois adoptées par les gouvernements précédents qui sont antidémocratiques ou qui enfreignent la Charte des droits et libertés du Québec. Il retirera les dispositions liberticides des lois 21 et 94 sur la laïcité, entre autres. De plus, il bonifiera la Charte des droits et libertés du Québec en y inscrivant le droit au logement et le droit à l'alimentation.